

Zeitschrift: Das Werk : Architektur und Kunst = L'oeuvre : architecture et art
Band: 21 (1934)
Heft: 2

Rubrik: Chronique genevoise

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

moderne Wohnräume dringend benötigen. Der November brachte eine Ausstellung bei der Firma Knuchel & Kahl, die den Alleinvertrieb der Handwebereien von *Martha Guggenbühl* übernommen hat und sie durch Aufträge für ganz bestimmte Aufgaben laufend beschäftigt. Es wurden ansprechende Möbelstoffe in Abschattierung gezeigt, ferner durchgehend kleingemusterte Möbel- und andere Dekorationsstoffe, worunter Gewebe aus reiner Seide mit abwechslungsreichen Bindungen. Ferner Decken, Wandbehänge und Kissen. Die Spindel besorgt das ganze Jahr über den Verkauf von Arbeiten einer grossen Anzahl von Werkbundmitgliedern. Wir finden dort immer einen grossen Vorrat an Bodenteppichen, Decken, Kissen und Möbelstoffen vorwiegend von Weberinnen der Ortsgruppe Zürich, aber auch von andern Orten. Im November wurden neue keramische Arbeiten des Ateliers *Strasser-Tappolet* gezeigt, Fayencen von einfacher Form mit reicher ornamentaler und figürlicher Malerei, als betontermassen festliche, persönliche Einzelstücke im Gegensatz vom ornamentlosen Serienprodukt. Auch Frau *Linck-Düpp*, Bern, kam mit schlichten, keramischen Arbeiten zu Wort, die sich durch Schmelz der Glasuren und eine ungezwungene Ornamentik auszeichnen. Frau *A. Käch-Altherr* und *E. Bür* zeigten Bucheinbände und Mappen- und andere Buchbinderarbeiten, bald reine Luxusarbeiten, bald mehr schlichte, handwerklich tüchtige Leistungen.

Chronique genevoise

La Gare de la Praille

Nos lecteurs ont trouvé dans le No. 11 de 1933 de notre revue un exposé sommaire du problème ferroviaire à Genève. La question du percement de la Faucille a repris une certaine actualité ces derniers temps par suite de la clôture de l'affaire des zones. On voudrait maintenant céder à la France tous nos droits en cette affaire en

In diesem Zusammenhang soll auch auf die Tätigkeit des Schweizer Heimatwerks hingewiesen werden, das einige dem Werkbund angehörige Kräfte beschäftigt. So wird die Brugger Musterweberei von *E. Kjelsberg* geleitet. Was hier an leinenen Handwebereien unter Anlehnung an alte, namentlich aus Graubünden stammende Vorbilder entsteht, ist von höchstem Reiz.

-ss.

Wirtschaftsbund bildender Künstler WBK

Zur gleichen Zeit, als die Ausstellung in den wirklich schön aufgemachten Schaufenstern des Warenhauses Jelmoli stattfand, ist das erste Heft der mit Text und Bildern munter redigierten Flugschrift «WBK-Mitteilungen» erschienen. Dort finden sich auch Angaben über eine Neugliederung des Wirtschaftsbundes in einzelne Sektionen. Die Architekten-Sektion hat als Präsident Herrn *A. Hässig* BSA, als weitere Vorstandsmitglieder die Herren *M. Risch* BSA und *R. S. Rüttschi* BSA. Präsident der Bildhauer-Sektion ist *Otto Kappeler*, der Graphiker-Sektion *C. Moos*, der Maler-Sektion *C. Scherer*, sämtlich Zürich. Präsident des WBK ist Nationalrat Dr. *H. Häberlin*, Stellvertreter der Gründer und die Seele des Ganzen Prof. *J. de Praetere*, Vizepräsident *Max Bucherer*, Maler.

Ueber Notwendigkeit, Ziele, Absichten und Zusammensetzung der Architektensektion Näheres zu erfahren, würde gewiss weitere Kreise interessieren. *Red.*

échange de la création d'une nouvelle ligne Genève-Paris. Le tracé serait intéressant mais est loin d'être conclu!

Pour le moment c'est la construction de la Gare de la Praille qui entre dans une période active et les C. F. F. ont déclaré qu'ils commenceraient les travaux dans le délai d'une année après approbation des plans par le gouvernement genevois. Les dernières études prévoyant



GENOSSENSCHAFT
FÜR
**SPENGLER-
INSTALLATIONS-UND
DACHDECKERARBEIT**
ZÜRICH
ZEUGHAUS-STRASSE: 43
TEL. 34 847

Die altbewährte Kupferbedachung

in neuzeitlicher
Ausführung

Geschäftsgründung 1907
Prima Referenzen

Lange, schmale Bahnen ohne Querfälze

Spezialhafften für die Dilatation

le passage par la Jonction plutôt que par le Pont Butin sont actuellement soumises à la Direction Générale des C. F. F.; leur remise au gouvernement genevois ne saurait donc tarder.

La protection des zones boisées

La plupart de nos villes suisses possèdent à proximité de l'agglomération urbaine de grandes surfaces boisées qui constituent pour les citadins une réserve naturelle très appréciée. Genève est très défavorisée sous ce rapport car, à l'exception du Bois de la Bâtie et du Bois des Frères, il n'y a guère, à proximité de la ville, une parcelle de forêt.

A plus grandes distances de la ville il existe il est vrai de nombreux bois, mais on ne peut décemment prétendre qu'il s'agit de forêts, ce sont plutôt des taillis. Les agriculteurs qui possèdent ces terrains boisés cherchent à leur bois à brûler et procèdent à des coupes complètes qui empêchent naturellement toute formation de gros arbres. La valeur de ces taillis est très faible car le rendement est presque nul et le défrichement en terrain de culture est coûteux. Cependant ces dernières années, d'assez grandes surfaces ont été récupérées dans ce but, aussi commençait-on à s'inquiéter sur la disparition de ces réserves de verdure.

Lors de l'établissement du nouveau plan de zone de 1929, la question d'une protection efficace s'était posée sans qu'elle fut résolue, par crainte de réclamations de la part des nombreux propriétaires de bois. On espérait que par un classement successif il serait possible de placer ces terrains dans la catégorie des sites intangibles. Cet espoir ne s'est pas réalisé, aussi le Conseil d'Etat propose-t-il au Grand Conseil l'établissement de zones de bois et forêts qui ne pourront être défrichées et sur lesquelles aucune construction ne serait admise.

Cette proposition semblera à nos Confédérés une mesure élémentaire, mais à Genève elle signifie une évolution sensible de l'opinion publique en faveur des questions d'urbanisme. Souhaitons le meilleur succès aux initiateurs.

Kunstmuseum Luzern Eröffnungsausstellung

In dem von Architekt *Armin Meili* BSA geschaffenen Kunst- und Kongressgebäude der Stadt Luzern hat die Kunstgesellschaft Luzern einen weit ausgedehnten Kom-

Commission d'urbanisme

Dans notre dernière chronique nous avons parlé de la nouvelle *Commission d'urbanisme* proposée par le Chef du Département des Travaux publics M. *Maurice Brailard*. Bien que le projet ne soit pas encore ratifié par le Grand Conseil, cette Commission est effectivement déjà au travail. Elle est composée de Messieurs Prof. *Hans Bernoulli*, architecte BSA, à Bâle, *Rohn*, architecte, à Zurich, *Favarger*, architecte FAS, à Lausanne et *Gabriel Bovy*, architecte, à Genève.

Cette Commission remplacerait la *Commission du plan d'extension* et la *Commission des Monuments et sites*: il est toutefois probable que cette dernière subsistera en conservant l'activité restreinte que lui assigne la loi du 19 juin 1920 relative à la conservation des Monuments et sites.

Nous avons dit combien il était nécessaire d'avoir une commission de travail dont les membres fussent rétribués convenablement. Avant que ne disparaisse la Sous-commission chargée jusqu'ici de ce travail accompli à titre presque bénévole, il convient de remercier ceux qui ont, durant des années, consacré une partie de leur temps à cette besogne ingrate. Ce sont Messieurs *A. Guyonnet*, architecte FAS, *F. Fulpius*, architecte, *J. Torcapel*, architecte FAS et *P. Reverdin*, architecte.

Il faut rappeler ici que la Commission des Monuments et sites a servi de bouc émissaire pour toutes les réclamations, souvent injustifiées, qu'une partie de la presse lançait dans le public. On a trop oublié que cette Commission n'avait que des compétences limitées, que sa composition dépendait du Conseil d'Etat et qu'enfin elle n'avait pas, de par son organisation, la possibilité matérielle de faire un travail suffisamment effectif.

Il est bon que l'on ait compris la nécessité d'une réforme, mais rendons à César ce qui est à César.....

Le projet de loi instituant la nouvelle Commission a été remis aux députés le 13 décembre 1933 et sera très prochainement discuté au Grand Conseil. *Hl.*

plex von Sammlungs- und Ausstellungsräumen erhalten. Diese haben den Vorzug, mit Ausnahme eines einzigen Oberlichtsaales (der sich über dem fensterlosen Kleinen



Kalksteinbruch mit Steinhauergeschäft und Steinwerk-Kunststeinfabrik
Lägern-Kalksteinbrüche A.G. Regensburg Telephon 941.188

Direktion: J. Bader Tel. 941.147